

La protection des monuments historiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prises de 24 a 24 heures & vous attendres au premier renouvellem^t de Lune pour les 3 autres prises & pour les 3 der-
nieres demême, en vous abstenant pendant Sisc semaines
de tous ce qu'il y a de glutineux, comme têtes pieds et En-
trailles d'animaux, Poix fèves, Lentilles, racines quelcon-
ques, poivre sel Epices viande noire, vin, caffé et autres
Liqueurs chaudes, et de la Copulation Charnelle

LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

De même qu'une loi de sage prévoyance, due à Marc Ruchet, a empêché la destruction des monuments et objets historiques, il serait désirable que des mesures législatives prévinsent la dispersion et la destruction des documents intéressants, précieux souvenirs que renferment les archives communales et qui, dans nombre de communes, sont non seulement dans un inexprimable désordre, mais menacés de disparaître ou d'être anéantis ; telle est la thèse qu'à développée, d'une façon captivante, dans une conférence faite à Ste-Croix, sous les auspices de la la Société de développement, un enfant de la contrée, établi à Genève, M. F.-Raoul Campiche, qui s'est fait une réputation méritée comme archiviste et qui a déjà classé avec méthode les archives de plusieurs communes vau-
doises, celles de Lignerolle, en particulier.

La conservation et l'entretien des archives communales ont été pendant longtemps et sont encore, en trop d'endroits, complètement négligés. On n'a, pour elles, aucun soin. Aucune précaution n'est prise pour les protéger. Des incendies en ont consumé de fort importantes et du plus vif intérêt. Souvent des personnes ont détruit des documents précieux que, dans leur ignorance, elles jugeaient sans valeur. M. Campiche désirerait qu'à l'exemple de la France, la Suisse, ou tout au moins le Canton de Vaud, étendît aux archives la loi sur les monuments historiques, de façon à empêcher d'irréparables destructions. Les documents anciens, timbrés et classés, seraient conservés dans des locaux spéciaux. Quel député en prendra l'initiative ? En attendant, que personne ne détruise plus les écrits anciens, qu'on ne voie plus les mères de famille se servir de vieux parchemins pour recouvrir leurs pots de confitures, pour « fourrer » les livres d'école de leur progéniture !

A Ste-Croix, les archives, classées avec soin, par séries, sont installées dans le nouveau Collège.